LA GUERRE EN ETHIOPIE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Communiqué officiel d'Addis-Abeba

Addis-Abeba, 2. — Le communiqué officiel éthiopien sur le bombardement de l'ambulance suédoise, près de Dolo, relate les faits suivants : « 7 heures du matin, lundi dernier, douze avions italiens survolèrent les forces du ras Desta, laissant tomber une quantité de tracts signés du général Graziani, le commandant italien en Somalie, déclarant que les Ethiopiens ayant décapité récemment deux pilotes italiens, des représailles étaient nécessaires. Quinze minutes plus tard, ces avions mitraillaient l'ambulance suédoise et laissaient tomber des bombes d'une hauteur de plusieurs centaines de mètres, parmi lesquelles certaines contenaient des gaz asphyxiants.

La protestation du Négus à la S. D. N.

Genève, 2. — L'empereur d'Ethiopie a adressé au secrétariat de la Société des Nations le télégramme suivant :

« Addis-Abeba, 2. — Faisant suite à notre protestation en date du 30 décembre, nous portons à votre connaissance ce qui suit : « Le 30 décembre encore, les Italiens, après avoir bombardé violemment notre armée du sud, ont fait usage de gaz toxiques.

Au cours de ce même bombardement, les Italiens ont détruit complètement l'ambulance de la Croix-Rouge suédoise où étaient hospitalisés de nombreux malades et blessés, en dépit des signes conventionnels évidents.

Le médecin-chef de cette ambulance, le docteur Hylander, a été lui-même très grièvement blessé.

Après le bombardement de l'hôpital d'Adoua, de l'hôpital et de l'ambulance de Dessie, de l'ambulance suédoise et par l'usage de gaz, l'Italie poursuit impunément et soi-disant au nom de la civilisation, son action inhumaine.

Nous élevons de nouveau nos protestations les plus formelles contre les agissements criminels du gouvernement italien, au mépris et en violation de ses engagements internationaux ». Signé : Haïle Sélassie, 1er empereur.

D'autre part, le secrétariat de la Société des Nations a reçu du gouvernement éthiopien une nouvelle note démentant les allégations italiennes relatives à l'emploi par les troupes éthiopiennes de balles « dum-dum ».

Appel général sous les drapeaux à Harrar

Harrar, 2. — Un décret impérial a été lu dans les rues de Harrar, appelant sous les drapeaux tous les hommes en état de porter les armes.

C'est au son du tambour de guerre que la population de Harrar et de Djigdjiga a entendu la lecture du décret impérial de mobilisation. Les déserteurs ou les condamnés amnisties devront être les premiers rendus à Djigdjiga. Ceux qui ne partiraient pas verraient leurs biens confisqués au profit du gouvernement. La population doit aider la force publique à rechercher les insoumis. Les autorités châtieront également les parents de ceux qui ne partiront pas. L'empereur a déclaré dans son décret : « Je combattrai moi-même quiconque ne combat pas l'ennemi du pays ».

Cette action du gouvernement éthiopien fait présager une offensive prochaine par les troupes du général Nasibu, commandant en chef de l'armée du Sud.

Durant le dernier mois, il y a eu peu d'activité militaire sur ce front, la pluie et la boue empêchant les sections motorisées italiennes d'avancer plus avant pour protéger les colonnes d'infanterie. De plus, la menace d'une attaque de flanc par les troupes du ras Desta a amené les Italiens à concentrer leurs effectifs sur les points en danger, affaiblissant ainsi leurs défenses sur le centre et la droite.

Un « mensonge odieux »

Addis-Abeba, 2. — Au sujet de la déclaration faite à Rome suivant laquelle les Ethiopiens avaient décapité deux aviateurs italiens, le gouvernement d'Addis-Abeba publie un communiqué qualifiant l'assertion italienne de « Mensonge odieux ayant pour but de dissimuler un acte de véritable piraterie ».

Dagga-Bour bombardé

Addis-Abeba, 2. — On annonce que la ville de Dagga-Bour sur le front sud a été violemment bombardée aujourd'hui par quatre avions italiens. De nombreuses bombes n'ont pas fait explosion. On ne signale pas de victimes.

Deux avions italiens abattus

Dessié, 2. — Un communiqué officiel annonce qu'un avion italien a été abattu mardi dernier près de Makalé par un tireur éthiopien. Les deux aviateurs auraient été tués. Une des mitrailleuses se trouvant à bord de l'appareil a été offerte à titre de récompense au soldat éthiopien auteur de cet exploit.

Un communiqué officiel déclare qu'un autre avion italien a été abattu à coups de fusil. Deux appareils ennemis, dit-il, survolaient à faible altitude le village de Kebdis dans le district de Wolkait, nord-ouest de l'Ethiopie, et tiraient sur les habitants à la mitrailleuse. Ceux-ci répondirent à coups de fusil et l'un des avions atteint par les balles s'écrasa sur le sol. Ses quatre occupants furent tués sur le coup.

Un lieutenant italien tué par ses hommes

Rome, 2. — L'information publiée à l'étranger suivant laquelle le lieutenant méhariste italien Biondi aurait été massacré par ses hommes en Tripolitaine, est reconnue comme exacte par les milieux autorisés. On précise toutefois que le détachement qui s'est révolté ne comprenait que sept ou huit hommes, qu'il s'agit d'un incident de caractère local et que la région est parfaitement calme.

DEUIL PROFOND A L'AMBASSADE D'ALLEMAGNE A PARIS

Paris, 2. — Depuis le décès de M. Roland Koester, l'ambassade d'Allemagne à Paris est plongée dans un deuil profond. Le drapeau à la croix gammée a été mis en berne et les lampadaires ainsi que les vastes verrières du perron ont été tendus de crêpe. Le cadre est d'une émouvante simplicité. Les murs et le plafond ont été entièrement recouverts de larges draperies constellées d'étoiles d'argent. De part et d'autre du cercueil, recouvert du drapeau rouge, frappé de la croix gammée noire sur fond d'argent vacille la flamme de deux torchères. Quelques fleurs à peine et les couronnes de la famille ont été déposées au pied du catafalque. En permanence, deux fonctionnaires, figés dans un impeccable garde à vous, veillent la dépouille mortelle de leur chef.

Le cérémonial des obsèques a été ainsi fixé : Samedi matin, à 9 h. 30, aura lieu au temple protestant de la rue Blanche, un service religieux et à 11 h., à la gare de l'Est, la cérémonie civile et officielle avant le départ du corps de M. Roland Koester pour Heidelberg, où il sera enseveli.

L'HORRIBLE DRAME DE THIAIS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Aucun indice

Des vérifications ont aussitôt été entreprises par les enquêteurs. Ceux-ci cependant n'ont pu encore recueillir aucun indice qui puisse les mettre sur la trace du ou des meurtriers. Un point toutefois a pu être précisé, à savoir que le cadavre a été déposé au cours de la nuit du 31 décembre au 1er janvier.

Pour l'instant, on en est réduit aux hypothèses. La plus plausible est celle-ci : des bourreaux d'enfants, surpris par la mort de leur pitoyable victime, se sont débarrassés du cadavre de celle-ci en le jetant à la rue.

Mystère

Dans les recherches qui ont été effectuées, toute disparition d'enfant n'étant produite dans la région et remontant à une huitaine de jours aurait pu constituer une piste particulièrement intéressante. Or, on n'en signale point au commissariat de Choisy-le-Roi.

D'autre part, à la caserne de gendarmerie des Minimes, dont le service des recherches s'occupe aussi de l'affaire, on n'a pu relever non plus aucune disparition d'enfant dont le signalement aurait pu correspondre à celui de la petite victime.

A Versailles, comme dans les postes précédents, on confirme d'ailleurs que de toutes les disparitions d'enfants signalées, aucune ne peut se rapporter au crime de la Belle-Epine. On est donc amené à penser que l'assassinat a été commis dans une région plus éloignée qu'on ne le croyait tout d'abord. Le champ des recherches devra donc, de l'avis même des enquêteurs, être étendu au delà du département de Seine-et-Oise.

CINQ VICTIMES DE L'ÉBOULEMENT DE LA COTE DE PECQ

Versailles, 2. — Les craintes formulées au sujet de la disparition de la famille Philippe, demeurant rue du Gast à St-Germain-en-Laye se sont révélées fondées.

M. et Mme Philippe s'étaient rendus hier avec leur bébé âgé d'un mois au Pecq, chez des parents. A leur retour, ils avaient à prendre le chemin où s'est produit l'écroulement d'un mur. Les recherches entreprises cet après-midi ont été activement poussées et vers 16 h. 30, les ouvriers mettaient à jour le cadavre de M. Philippe. Après 17 h., le cadavre de Mme Philippe et de sa fillette, âgée d'un mois, étaient retrouvées, ce qui portait à 5 le nombre des victimes.

M. Philippe dont le corps a été découvert vers 16 h. 30, était âgé de 28 ans et sa femme de 26 ans.

On ne pense pas que sous les décombres il y ait d'autres victimes car aucune autre disparition n'a été signalée.

EXPLOITS AUDACIEUX DE VOLEURS D'AUTOS QUI FINIRENT PAR SE FAIRE ARRÊTER

Paris, 2. — A nouveau, les voleurs d'automobiles ont fait parler d'eux, hier. C'est cette fois le quartier des Batignolles qui a été le théâtre de leurs exploits.

M. Pierre Metivier, habitant à Issy-les-Moulineaux, était allé, à la fin de l'après-midi d'hier, rendre visite à des amis habitant rue Legendre.

Il était accompagné de sa femme et de ses beaux-parents. A 17 h. 30, il laissait sa voiture en stationnement devant le numéro 84 de la rue Nollet et s'apercevait, à 19 h. 30, de sa disparition.

« Nous avons aussitôt décidé, a déclaré M. Metivier, d'aller porter plainte au commissariat de police le plus proche, et nous sommes montés tous les quatre dans un taxi.

Heureux hasard

» Par un heureux hasard, ce taxi a pris la rue des Dames. J'ai alors remarqué, venant en sens inverse, ma voiture dans laquelle se trouvaient deux inconnus.

» J'ai crié au chauffeur de s'arrêter, en barrant la route aux voleurs, et il m'a obéi immédiatement. L'individu qui conduisait ma voiture a été obligé de stopper, mais il est reparti aussitôt en marche arrière en forçant le moteur et en montant sur le trottoir de gauche.

» Mon beau-père et moi, sautant hors du taxi, nous nous sommes alors lancé à la poursuite de ma voiture en criant : « Au voleur ».

Une blessée, mais les deux filous sont arrêtés

» De nombreuses personnes nous ont suivis. Dans sa marche désordonnée, ma voiture, toujours conduite par ses ravisseurs, a renversé une passante et s'est enfin arrêtée à l'angle de la rue de Levis. C'est d'ailleurs un miracle que, pendant tout le trajet parcouru, il n'y ait eu qu'une passante blessée.

» Les voleurs abandonnant la voiture se sont enfuis à toutes jambes par la rue de Levis et la rue de la Terrasse.

» Dans la rue de Levis, le chasseur à pied Daniel Loyau, permissionnaire du 30e bataillon de Sarreguemines, a pris la direction de la poursuite. Après avoir fait cerner par les poursuivants les deux voleurs dans un immeuble de la rue de la Terrasse et de la villa du même nom, il a fait prévenir la police. Il a guidé les agents dès qu'ils sont arrivés et leur a prêté main-forte pour les arrestations.

» Grâce à sa présence d'esprit les deux voleurs ont pu être appréhendés sans mal dans les lavabos où ils s'étaient enfermés dans ces deux maisons.

» Le chasseur Loyau avait même pris la précaution de faire surveiller les toits des maisons où les voleurs s'étaient réfugiés.

Ecroués

» Conduits devant le commissaire de police de la Plaine-Monceau, les deux voleurs, après avoir tenté de nier contre l'évidence, se sont enfin décidés à entrer dans la voie des aveux.

» Le conducteur de la voiture volée était Gabriel Bourgoin, chauffeur, 33 ans, habitant rue de la Chapelle, et son complice, Louis Muller, 28 ans, cordonnier en chômage, demeurant en hôtel, rue Capron.

» Le premier a déjà été condamné deux fois par le tribunal correctionnel de la Seine et il a été trouvé porteur de nombreuses cartouches de revolver. Les deux vauriens ont été écroués.

» Quant à l'infortunée passante, victime des voleurs aux abois, Mlle Jeanne Gonzalès, 26 ans, étudiante, elle a été transportée à l'Hôpital Beaujon avec des plaies au visage et hospitalisée. Son état n'inspire aucune inquiétude.

» Le commissaire de police a félicité chaudement le chasseur Daniel Loyau, qui a déclaré : « Je n'ai fait que mon devoir ! »

DEUX ENFANTS BRULÉS VIFS

Bordeaux, 2. — Mardi dernier, à Bonneuil-Matours (Vienne), deux enfants âgés respectivement de 4 et 3 ans 1/2, René Redon et Gorges Ferrier, qui jouaient dans la cour de la ferme de M. Redon, ont provoqué l'explosion d'un bidon d'essence et ont été grièvement brûlés sur tout le corps.

Tous deux ont succombé peu après.

LE VOTE DU BUDGET

Paris, 2. — La Chambre a voté l'ensemble du budget 1936 par 377 voix contre 137, et le Sénat par 269 voix contre 17, sur 286 votants, après cinq lectures.

Le budget s'établit ainsi : recettes, 40.449.887.066 francs ; dépenses, 40 milliards 437.908.525 francs, soit un excédent de recettes de 12.078.541 francs.

La séance a été levée à 5 h. 30, après lecture du décret de clôture. Le Parlement se réunira de plein droit le 14 janvier 1936.

SOLUTION DÉFINITIVE A LA QUESTION DES BILLETS DE FONDS DE COMMERCE

Paris, 2 — La question des billets de fonds de commerce, pendante depuis plusieurs années devant le Parlement a enfin reçu une solution, qu'il a pu passer inaperçue des intéressés du fait qu'elle est intervenue pendant les derniers jours de la session parlementaire, les Chambres ayant définitivement adopté le texte des propositions rapportées au Palais Bourbon, par M. Raoul Brandon, et au Luxembourg par M. Maulion.

Voici quelques précisions sur les dispositions de la nouvelle loi qui paraîtra prochainement au « Journal Officiel » :

Le texte arrête obligé les porteurs de billets de fonds à justifier l'escompte de leurs créances. Seront passibles des peines correctionnelles prévues à l'article 405 du Code penal, les auteurs de fausses déclarations concernant soit à la transmission des billets à ordre dont le recouvrement est demandé, soit le prix pour lequel les billets auront été escomptés. Les délais 1936 au lieu du 1er janvier pour permettre à certains propriétaires de faire inscrire leur demande en temps utile. Pour ceux qui ont été lésés de 33 %, les délais sont prorogés jusqu'au 1er mars.

Les dispositions de la loi, qui précise la procédure, sont étendues non seulement à tout débiteur du prix de vente du fonds de commerce actuellement propriétaire de son fonds ou l'ayant cédé, mais encore à tout débiteur du prix d'achat de parts sociales de sociétés en nom collectif ou à responsabilité limitée ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce.

« PIQUE-MOI AVEC TON COUTEAU »

Paris, 2. — Un drame navrant s'est joué hier, à Ivry : un ouvrier ajusteur et une employée d'usine en ont été les tristes héros.

Il y a quelques mois, un jeune ajusteur, Louis Royez, 24 ans, faisait la connaissance d'une employée de l'usine où il travaillait, Mme Marguerite Beylot, née Guellemaën, d'un an son aînée.

Elle devint bientôt son amie et le couple alla habiter, 42, rue des Couronnes, à Ivry.

La bonne entente ne dura pas. Mme Beylot, qui avait quitté son mari, avait une conduite assez irrégulière, et son ami eut bientôt quelque raison de se montrer jaloux.

Hier matin, la jeune femme quitta son ami et s'en alla avec un camarade de sa sœur.

Quand elle revint, vers midi, Royez lui fit de violents reproches et, comme il la pressait de questions, elle lui avoua que « l'ami de sa sœur » était en réalité... le sien.

L'ajusteur, furieux, l'injuria, la frappa ; puis, lui tendant son couteau à cran d'arrêt, lui dit :

— Puisque tu as « fauté », pique-toi !

Marguerite Beylot prit l'arme. Mais le courage lui manqua :

— Je ne peux. Mais je l'ai mérité : pique-moi ! dit-elle.

Royez reprit son couteau et, sans un mot, l'enfonça dans la poitrine de son amie. Celle-ci, atteinte en plein cœur, s'affaissa, tuée sur le coup.

Royez alla ensuite se constituer prisonnier.

DEUX JEUNES HOMMES TUÉS PAR UNE AUTO INCONNUE

Nancy, 2. — Deux jeunes gens qui regagnaient leur domicile ont été renversés, dans une rue de la commune de Champenoux, par une automobile venant de Nancy et qui roulait à une grande allure.

L'un des jeunes gens, M. Marius Baudoi, âgé de 21 ans, a été tué sur le coup. Son camarade, M. Robert Antoine, âgé de 27 ans, a été traîné par la voiture sur une distance d'environ 800 mètres. Son corps a été retrouvé déchiqueté sur la route de Champenoux à Lunéville.

Une enquête a été ouverte, qui, jusqu'à présent, n'a pas encore permis de retrouver le conducteur meurtrier.

LE NOUVEL AN A L'ÉLYSÉE

Paris, 2. — Le chef de l'Etat a reçu, hier matin, à 10 h. 40, les présidents des deux chambres, qui ont été reçus avec le cérémonial habituel.

M. Albert Lebrun leur a rendu aussitôt leur visite.

De retour à l'Elysée, le président de la République a retenu à déjeuner le président du Conseil, les membres du gouvernement, les maréchaux de France, les préfets de la Seine ainsi que les chefs de ses maisons civile et militaire.

ÉCHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 3 janvier 1936. — Soleil : lever : h. 46 ; coucher 2 h. 07. — Lune : lever 11 h. 46 ; coucher 3 h. 07. — Aujourd'hui : sainte Geneviève. — Demain : saint Rigobert.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 7 janvier à 17 h. : Baromètre : 741 mm. 4 ; baisse depuis la veille à 11 h. : 3 mm. 6. — Thermomètre : fronde 8,4 ; minima 6,5 ; maxima 7,7. — Etat hygrométrique : 94. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 11 h. : 3 mm. — Direction du vent : Sud-Est, force : assez fort. — Direction des nuages : Sud, Sud-Est. — Etat du ciel : couvert. — Temps probable pour aujourd'hui : un peu froid, brumeux.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Ciel très nuageux avec rares éclaircies ; nouvelles pluies suivies d'éclaircies ; vent de Sud-Ouest assez fort à fort. Le maximum de température sera stationnaire.

LE PROCÈS STAVISKY

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les avocats inculpés : Gaulier, Guiboud-Ribaud et Gaston Bonnaure

Bientôt la voix du représentant du ministère public devient plus grave. L'avocat général Gaudel est ému car il va requérir contre des anciens avocats qui ont failli à leur devoir et n'ont pas au conserver la dignité de leur robe.

Le premier d'entre eux, c'est Gaulier, que M. Gaudel présente comme un domestique ayant touché un maigre salaire, un famélique, un besogneux. « C'est un malheureux et un coupable, ne soyez tout de même pas trop sévères, Messieurs les jurés ».

L'avocat général présente Guiboud-Ribaud d'une manière plus flatteuse, plus dangereuse aussi pour l'ex-avocat, car M. Gaudel considère celui-ci, en raison de son intelligence, comme un coupable méritant un châtiment exemplaire.

L'avocat général GAUDEL. — Lui, un avocat, allons donc ! C'était un homme d'affaires, un courtier, un démarcheur.

Il y a un troisième avocat, M. Gaston Bonnaure, qui, souligne l'avocat général après avoir conquis l'estime et le respect de tous au pays où il est né, est arrivé à Paris. Il a eu le malheur de rencontrer Stavisky, dont il est devenu l'avocat.

M. Gaudel reconnaît que Gaston Bonnaure a plaidé de nombreux dossiers, que, parfois, il est resté dans son rôle d'avocat. Mais dans d'autres cas, le député de Paris a été trop souvent un homme d'affaires.

M. GAUDEL. — Il y a des limites au lucre, ces limites, Me Bonnaure, vous les avez dépassées, c'est pourquoi je demande à MM. les Jurés de sanctionner votre cas.

Une condamnation de principe réclamée pour Mme Stavisky

M. Gaudel s'est arrêté. On croirait qu'il hésite. Il hésite peut-être. La salle attend.

L'avocat général a parlé de tous les inculpés, distribuant le blâme et la punition. Il n'y a plus qu'une accusée : c'est Mme Arlette Stavisky et on sait que M. Gaudel va requérir contre elle.

« Messieurs les Jurés, commence-t-il, je vous ai promis d'être bref. Je l'ai été autant que j'ai pu. Il ne me reste plus à m'occuper que de celle qui fut la compagne, la femme légitime de l'escroc. Elle nous a dit qu'elle l'avait aimé et qu'elle l'aimait encore. C'est une chose douloureuse pour le ministère public de requérir contre une femme. Je ne m'écarterai pas d'une modération qui s'impose (Sensation).

» En présence de cette femme et de sa douleur, je ne puis m'empêcher de penser à d'autres douleurs, à d'autres ruines. Ce n'est pas elle qui a volé, mais elle en a profité. Elle a vécu à côté de Stavisky. On vous dira « pitié pour elle ». Moi je réponds : « Pitié aussi pour les autres qui sont innocents, qui ont souffert, qui souffrent et qui sont ruinés ».

Mme Stavisky, à son banc, baisse la tête, cependant que ses avocats s'agitent...

— « Vous connaissez Mme Stavisky, poursuit M. Gaudel. Elle a reçu une éducation soignée ; elle fut mannequin dans une grande maison ; elle a connu Stavisky, repris de justice. Elle était près de lui quand on l'arrêta à Marly. Elle l'a accompagné chez les médecins ; elle a, avec lui, sollicité les remises de procès ; elle savait donc. Elle voulait le ramener au bien, déclare-t-elle. Reconnaissons qu'elle n'a pas réussi.

M. Gaudel trace à grands traits ce que fut la « vie de luxe, de dancings, de palaces et de villes d'eaux (sic » de Mme Stavisky : Elle était la reine des bals ; elle fut reine trois fois : reine de beauté et d'élégance. On la voyait à Cannes, à Biarritz, à Monte-Carlo. Elle trônait sur cette côte d'azur que déshonorait une crapule dorée (Mouvements).

Et l'avocat général se pose cette question : Mme Stavisky savait-elle réellement ? A-t-elle demandé à son mari : Où prends-tu cet argent ? Elle aussi, elle a péché par manque de curiosité. Elle ne questionnait pas parce qu'elle ne voulait pas savoir. Elle a cependant eu soin de prendre toutes ses précautions, de signer des assurances-vie même en cas de suicide.

M. Gaudel conclut en demandant une condamnation de principe contre Mme Arlette Stavisky. Il ne faut pas qu'elle retourne en prison, dit-il, car c'est une bonne mère et elle est nécessaire à ses deux enfants. (Mme Stavisky cache son visage.) C'est donc un verdict de modération et de sagesse que je vous demande.

L'avocat général voudrait que les jurés sanctionnent la prison préventive que fit Mme Stavisky en la condamnant à douze ou quinze mois de prison.

Après quoi il conclut : « Si j'ai un vœu à exprimer à Mme Stavisky, c'est qu'elle comprenne qu'après avoir été mariée au plus grand escroc des temps modernes, elle rentre dans le silence et l'oubli. Puis, s'adressant aux jurés : J'ai fini, messieurs, j'ai été bref. Ma tâche est close, la vôtre va commencer.

L'audience est suspendue à 14 h. 25.

Une lettre de M. Chautemps

A la reprise, le procureur général Roux donne lecture d'une lettre de M. Chautemps protestant contre l'interprétation faite par certains journaux des paroles prononcées par M. Roux dans son réquisitoire. Cette mise au point de M. Chautemps a trait au passage du réquisitoire où M. Roux fait allusion à la camaraderie, à l'étrange camaraderie qui est de règle en certains milieux. Le procureur général tient à affirmer qu'il n'y a eu aucune divergence entre lui et M. Chautemps.

Me Marie de Roux, défenseur de M. Aymard, a la parole. L'accusation contre son client ayant été abandonnée, il se borne à remercier le procureur général de la justice qui lui a été rendue.

La défense de Desbrosses

On entend ensuite Me Gaye, défenseur de Desbrosses. Le défenseur insiste sur la toute puissance de Stavisky, qui grisa Desbrosses, « ce vieux brave homme », qui finit par faire de faux bons pour sauver son administration. L'avocat affirme que l'admiration active et trop complaisante de son client pour Stavisky mérite l'indulgence.

Me Passelaigue, du barreau d'Orléans, autre défenseur de Desbrosses, soutient le même point de vue. Il présente son client comme un faible. « Mon client, dit-il, a eu une panne sèche de conscience. » Il ajoute que Desbrosses est physiquement et matériellement ruiné et demande aux jurés un verdict humain.

A 17 heures, l'audience est renvoyée à demain, un des jurés étant légèrement grippé.

MORT DE L'AGENT GALY L'UNE DES VICTIMES DE L'ATTENTAT DE MARSEILLE

Marseille, 2. — Le gardien de la Paix Galy, blessé grièvement d'une balle de revolver lors de l'attentat contre le roi Alexandre et M. Barthou le 9 octobre 1934, est décédé aujourd'hui des suites de cette blessure.

IMPORTANTE RÉUNION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DU NORD

L'Union Départementale des sociétés de secours mutuels du Nord a tenu à son siège une réunion d'informations pour les présidents de sociétés de secours mutuels de Lille et des Communes suburbaines.

La réunion était présidée par M. Victor Degouy, président de l'Union, assisté de M. Mirou, commissaire général, de MM. Chimot et Lobert, vice-présidents ; Victor Duquenne, trésorier général et de MM. Camus, Cretenier, Julien Carlier, Hotier et Leroy, administrateurs.

Un grand nombre de sociétés avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Après l'adoption du procès-verbal de la réunion des Présidents du 21 juillet 1935, le secrétaire général administratif M. Maurice DUQUESNE rendit compte de la vie de l'Union.

Il montra la progression de la Caisse Autonome dont les cotisations dépassent cette année les encaissements de 1934 et indiqua les placements effectués au cours de l'exercice qui se termine.

Il exposa ensuite la situation de la Caisse de Crédit Immobilier et le fonctionnement de la Maternité Mutualiste de la rue Patou.

Des échanges de vues eurent lieu au sujet de ces différentes questions.

M. MIROU, commissaire général de l'Union fit ensuite un exposé fort intéressant sur la propagande et sur la carte mutualiste dont il signala tout l'intérêt qu'elle présente pour ses détenteurs, en raison des nombreuses réductions qui y sont attachées.

Il annonça d'autre part la création d'un service d'offres et de demandes d'emplois susceptibles d'être fort utile à tous nos mutualistes du département.

M. DUBUS, directeur des services d'assurances sociales de la Mutualité du Nord, dans un exposé très documenté, donna connaissance des résultats de l'exercice pour la caisse centrale de maladie qui, cette année encore, bouclera son budget. Il rappela les heureuses initiatives prises par cette caisse, notamment à propos de l'envoi des enfants à la mer qui se traduisait par des effets si heureux.

Puis M. Dubus expliqua les modifications apportées par le décret-loi du 30 octobre à la loi sur les assurances sociales.

M. Victor DEGOUY, président de l'Union Départementale, dans un résumé objectif, montra l'activité de notre grande organisation dans tous les domaines qu'elle embrasse.

Il signala les modifications apportées à la loi du 1er avril 1898 et notamment les restrictions apportées aux libertés mutualistes.

Il termina en exprimant ses meilleurs souhaits de bonne année aux présidents et à leurs familles et formula ses vœux pour la prospérité des sociétés de secours mutuels de notre département.

UN GARÇONNET BLESSA GRIÈVEMENT SA SŒUR D'UN COUP DE FUSIL DE CHASSE A VILLERS-EN-CAUCHIES

Un douloureux accident est venu jeter l'émoi mercredi dans la commune de Villers-en-Cauchies, où, comme partout, s'accomplissaient les visites familiales du jour de l'an.

A cette occasion les époux Quinchon, demeurant rue d'Haspres, dont le mari est ouvrier agricole et se livre à la distraction de la chasse à l'occasion, recevaient leurs neveu et nièces, enfants de M. et Mme Duez, habitant rue Jean-Jaurès. Ce fut l'échange traditionnel des vœux et des souhaits avec, pour épilogue, la coutumière distribution d'étrennes. A un moment donné M. Quinchon quitta la chambre où se trouvaient les enfants au nombre de trois, l'aînée, âgée de 15 ans, la seconde Jeanne, 12 ans et le troisième Jean, 10 ans, pour aller dans une pièce voisine chercher de quoi manifester son amabilité aux jeunes visiteurs et leur offrir le cadeau accoutumé.

Soudain une détonation retentit en même temps que des cris de douleur et d'épouvante s'échappaient de la chambre où il avait laissé les enfants un instant auparavant.

Un déplorable accident s'était produit en ce court laps de temps.

Le jeune garçon apercevant dans l'angle d'une armoire un fusil de chasse s'en était emparé et, dirigeant l'arme vers sa sœur Jeanne, en voulant faire le simulacre de tirer appuya sur la détente. Or, comme il y a environ deux mois, des vols se commettaient fréquemment dans le pays, M. Quinchon avait mis une cartouche dans l'arme qui, depuis lors, était restée chargée dans le coin où il l'avait placée.

Sous l'influence du geste du jeune garçon le coup partit et la charge alla atteindre Jeanne Duez, qui fut horriblement blessée à la figure.

Le maxillaire inférieur était broyé et la joue droite emportée.

Un docteur de Sauizoir, mandé d'urgence, vint immédiatement donner des soins à la victime de cet accident qui fut transportée dans un état grave à l'hôpital de Cambrai.

Les gendarmes Laherrère et Lecompte, de la brigade d'Iwuy, ont procédé sans retard à une enquête au sujet de ce triste événement.

Sportsmen lisez les lundi, samedi
les sports du nord
le plus fort tirage des régionaux sportifs. — Le numéro 25 cent.

L'ARRESTATION DE L'ASSASSIN BAURAIN

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La malheureuse avait été étranglée et affreusement mutilé à coups de rasoir.

Une lettre destinée à M. René Jonckière traînait sur une table ; elle invitait l'ami à s'occuper du cadavre et annonçait que le mari, — le coupable, — allait se jeter à l'eau.

On ne crut pas plus à la décision d'une funeste détermination du meurtrier qu'on ne croyait dans le pays à la folie — simplement dissimulée — de Baurain.

La mort remontait au 20 décembre. Et pendant quatre jours, le « pick-up » avait dispensé son vacarme dans le café, tandis qu'au premier étage gisait le cadavre de la patronne.

L'assassin d'Houplines avait pris la fuite dans la nuit du 23 au 24 décembre.

Le jour de l'An en gare de Lille

Le parquet de Lille avait pris toutes bonnes dispositions utiles pour rechercher cet assassin. Le signalement était transmis à plus de mille exemplaires et comportait un détail important : « Cicatrice à l'arcade sourcilière gauche ».

A Lille, Baurain était connu car il avait tenu un café, place du Lion-d'Or.

L'agent Fernand Monin était de service, mercredi soir, place de la Gare, à Lille.

Vers 18 heures, il vit errer autour des taxis un homme mal mis, l'air hagard et qui cherchait à éviter de passer près du factionnaire.

L'agent est un vieux renard de la police lilloise ; il est physionomiste et sait prendre des initiatives. L'idée lui vint que ce pouvait être Baurain. On lui avait glissé à l'oreille que l'assassin traînait dans la ville, mais il ne l'avait cru qu'à demi.

« Ne fais pas l'idiot ».

Pourtant le pardessus noir élimé, le cache-nez effiloché, la taille, tous ces renseignements correspondaient au signalement de Baurain.

Il manœuvra intelligemment pour dévisager l'individu. Il y parvint et, lorsqu'il constata que l'homme portait la fameuse cicatrice, il ne douta plus.

Il héla deux collègues, les agents DEJA et HOUVENAGHEL, qui suivirent l'homme qu'ils abordèrent à l'angle des rues de Tournai et Charles-Saint-Venant.

LA. Monin lui prit le bras :

— C'est toi Baurain ?

Pas de réponse.

— Allons, ne fais pas l'idiot...

— Bon, j'ai compris, dit l'individu, c'est bien moi, je vous suis.

Le rasoir ensanglanté

Rapidement, on le fouilla, tandis que les menottes liaient les mains qui avaient étranglé son épouse.

Baurain n'était qu'une épave, un homme affamé et sans le sou qui n'était capable d'aucune espèce de résistance.

On confisqua le rasoir encore ensanglanté.

Les trois agents le conduisirent au commissariat de permanence, où M. Bouthillier, commissaire de police du 2e arrondissement, le garda à vue et le fit enfermer au « violon » jusqu'au matin.

M. Bouthillier ne manqua pas de féliciter l'agent Monin, geste qu'accomplit, hier après-midi, le commissaire central, M. Coissard lui-même.

« Quand on est deux hommes pour une femme... »

Tandis qu'il attendait qu'on décidât de son sort, le commissaire lui dit :

— Vos enfants sont à l'Assistance publique !...

— Mais non. Mes beaux-parents ne permettront jamais cela...

Qui est-ce qui prétendait que Baurain était fou ?

Sans qu'on lui demandât quoi que ce soit, Baurain éprouva aussi le besoin de justifier son crime :

— Quand on est deux hommes pour une femme... vous savez !...

Baurain avait tenté de se suicider

Hier matin, Baurain était déféré au parquet de Lille, où M. GROSJEAN, juge d'instruction, lui fit subir un interrogatoire d'identité et le fit écrouer à la prison de Loos.

Mais, dans le cabinet du magistrat, Baurain fut pris d'une défaillance. Le docteur Costement, mandé d'urgence, le soigna et découvrit sous un pansement qui datait de quelques jours, deux estafilades provenant de coups de rasoir. Le criminel avait tenté de se suicider.

Hier après-midi, Baurain fut ramené au palais de justice, où M. Labalette, en l'absence de M. Grosjean, lui fit subir un interrogatoire sommaire.

Et l'affaire de Berlaimont ?

L'instruction de cette affaire réservera des surprises, car à l'assassinat de Mme Baurain s'ajoutera le mystère de l'assassinat de Mme Wittrant, la rentière de Berlaimont.

Ne disait-on pas d'ailleurs à Houplines que Baurain avait étranglé sa femme pour la faire taire, la malheureuse étant décidée à faire des révélations sur le crime de la Tête Noire ?

A. L.

Un coup de théâtre dans l'agression nocturne de Marles-les-Mines

On connaît l'auteur du coup de couteau, mais il a disparu

Nous avons relaté l'arrestation de l'auteur présumé de l'agression nocturne de Marles-les-Mines. Nous ne reviendrons pas sur cette affaire que nous avons clairement exposée dans tous ses détails et que nos lecteurs connaissent.

Or, un coup de théâtre vient de se produire. Le Polonais Andrys Jean, quoique ayant pris part à la bagarre, a été reconnu innocent pour le coup de couteau reçu par Magasik, et a été de ce fait remis immédiatement en liberté.

La gendarmerie d'Auchel, continuant son enquête, vient d'apprendre que le coupable n'est autre que le père de la cavalière de la victime, le Polonais Kraft Joseph, âgé de 52 ans, demeurant 84, rue Bordeaux, à Marles.

Seulement Kraft est à l'heure actuelle introuvable. Il a quitté la région vraisemblablement. En effet, après avoir avoué son acte à sa femme, il monta dans sa chambre, s'habilla et partit sans que personne ne s'en aperçut.

C'est sa femme qui, le croyant endormi, voulut aller le réveiller et trouva la chambre vide.

D'actives recherches sont entreprises en vue de retrouver ses traces.

Un mandat d'arrêt a été délivré contre lui par M. Blanc, juge d'instruction.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Vers les Assises

La chambre des mises en accusation près la Cour d'Appel de Douai, vient de renvoyer devant les Assises du Nord, l'ancien notaire Etienne MAREL, auteur de nombreux détournements, faux en écritures publiques et privées et abus de confiance qualifiés, au Cateau.

Marel comparaîtra à la session qui s'ouvrira à Douai le 30 janvier prochain, de même que Louis GAILLEZ, 24 ans, manœuvre, accusé d'incendie volontaire et de coups à ascendant à Douchy ; Jules SERON, jardinier à Lambersart, accusé d'incendie volontaire ; Léonard EVRARD, monteur, accusé d'enlèvement de mineure à Anzin, et les époux LEFEBVRE-POSTIAUX, rempailleurs de chaises, accusés, l'homme de meurtre, et la femme de coups volontaires et d'ivresse publique à Valenciennes.

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
VENDREDI 17 JANVIER
Tirage des Séries 1 et 2
LE BILLET 100 FRANCS
LE DIXIEME OFFICIEL 11 FRANCS

DRAME CONJUGAL A WASMES PRÈS DE MONS

Surprise en galante compagnie par son mari, une femme le blessa de trois balles dans la tête

Rue du Dragon à Wasmes, habitent avec leur fillette, âgée de 10 ans, M. Ferdinand Dubois, 35 ans, et sa femme, Angèle Dejonghe, originaire d'Ostende et âgée de 28 ans.

Dans la soirée de mercredi, une dispute éclata entre les époux au sujet d'une somme d'argent. La femme quitta son mari, furieuse, et tarda à rentrer.

Celui-ci, la nuit venue, se mit à sa recherche mais ne la trouva pas. Avant de se coucher, il alla soigner son cheval. En ouvrant la porte de son écurie, il y trouva sa femme en comp